



Lieu d'accueil **ENFANTS PARENTS**

21 rue Charles Rivail 38100 Grenoble

**La Marelle est un lieu d'écoute,  
de détente, d'échanges,  
un espace de jeu.**

❖ **OUVERTURE:**

**Après midi :**

**mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi  
de 14h30 à 17h45**

***Matin :***

***Les mardis de 8h45 à 11h45***

***(pour les enfants accompagnés de leur famille)***

(vacances scolaires : ouverture partielle, se renseigner sur le site internet)



04 76 63 05 85



lamarelle@laep38.fr

Site : <http://lamarelle.laep38.fr>



: N° C5 → Arrêt St Augustin

: N° 13 → Arrêt Les Bains

: N° 12 → Arrêt Bon pasteur ou Jeanne d'Arc

# POUR QUI ?

---

❖ **Tout enfant de 0 jusqu'à l'anniversaire des 4 ans :**

*Accompagné d'au moins un de ses parents ou d'un adulte (grand parent, assistante maternelle, « tata », ...), responsable de l'enfant pendant toute la durée de l'accueil.*

**les mardis matins sont réservés aux enfants accompagnés de leur famille uniquement.**

❖ **Futurs parents**

❖ **Secteur d'habitation : sans condition.**

# REGLES DU LIEU

---

❖ **On vient quand on veut.**

❖ La fréquentation du lieu est basée sur **l'anonymat administratif**. *Seul le prénom de l'enfant est inscrit, ainsi que son âge, la qualité de l'adulte qui l'accompagne et sa commune ou son quartier d'habitation s'il réside à Grenoble.*

❖ **L'adulte** qui accompagne l'enfant **reste avec l'enfant.**

❖ La transmission des enfants entre assistantes maternelles et parents se fait en dehors de la Marelle.

# REGLES DE FONCTIONNEMENT

---

❖ **Un espace-jeu réservé aux véhicules roulants** est délimité par une ligne rouge.

❖ Il est demandé aux personnes accueillies de participer au **rangement.**

❖ **Le goûter** est pris autour des tables.

❖ L'entrée de **la cuisine est interdite aux enfants** s'ils ne sont pas accompagnés d'un adulte.

❖ Il est demandé de se déchausser ou de mettre des surchaussures.

# PARTICIPATION FINANCIERE

---

❖ Une **participation financière** est demandée à chaque accueil. *Il s'agit d'une participation à la vie du lieu.*

❖ **Le montant est libre.**

*Il ne doit pas être un frein à la venue des familles.*

# L'EQUIPE D'ACCUEILLANTS

---

❖ L'accueil est assuré par **deux accueillants** minimum, professionnels de la petite enfance et de la famille. Les accueillants interviennent à la Marelle en tant qu'accueillant et non au titre de leur métier principal.

❖ Certains d'entre eux sont missionnés par leur institution, les autres sont salariés de la Marelle, bénévoles ou stagiaires.

**Les accueillants sont tenus de respecter la règle suivante :**

**Observer le secret absolu à l'extérieur du lieu d'accueil sur ce qui y est échangé.**

*La liste des accueillants et les organismes auxquels ils sont rattachés sont affichés dans le hall, ainsi que le planning de leurs jours de présence. L'équipe se réunit chaque mois.*

# GESTION ADMINISTRATIVE/FINANCES

---

❖ Le lieu d'accueil est géré par **une association** loi 1901 à but non lucratif.

❖ **Le financement** est assuré par des **subventions** de la ville de Grenoble, du Conseil Départemental, de la CAF, et par la **participation des usagers.**

❖ Les locaux sont mis à disposition de l'association par la ville de Grenoble.

❖ Le CMP, le CCAS et la Ville de Grenoble, le département de l'Isère, l'AGECSA (centre de santé), et d'autres organismes mettent à disposition des professionnels pour les accueils.



*Sept 2018*